

COMMUNE DÉLÉGUÉE D'AIME - MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Madame le Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne informe le public que par arrêté municipal du 16 octobre 2025 a été prescrite l'enquête publique sur les dispositions de la modification n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune déléguée d'Aime.

Les éléments consultables sont les suivants :

- Le dossier de la modification du PLU
- L'avis de la MRAE
- Les avis des personnes publiques associées.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés pendant une durée de 32 jours **du lundi 10 novembre 2025 à 9 h au jeudi 11 décembre à 17 h 30 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- à la mairie d'Aime, du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30 sauf les mardis et vendredis après-midi, et à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.
- Ces documents seront également disponibles en ligne sur le site internet de la mairie d'Aime-La-Plagne au lien suivant : <https://www.aime-la-plagne.fr/mairie/urbanisme/documents/> pendant cette même durée. Un poste informatique sera mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête et aux heures et jours d'ouverture de la Mairie.

Le public pourra consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie d'Aime-la-Plagne – 1112 Avenue de Tarentaise – BP 58 – 73211 AIME-LA-PLAGNE CEDEX ou par voie électronique à l'adresse suivante miseadispo@mairie-aime.fr.

Monsieur Luc DECOURRIERE, est nommé en qualité de commissaire enquêteur et Mme Pascaline COUSIN est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siègera à la mairie d'Aime-la-Plagne les :

- Vendredi 14 novembre 2025 de 09 h à 12 h
- Mercredi 26 novembre 2025 de 14 h à 17 h
- Lundi 8 décembre 2025 de 9 h à 12 h

Au terme de l'enquête, le conseil municipal délibérera pour approuver la modification n° 3 du PLU de la commune déléguée d'Aime.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Aime-la-Plagne pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête, où toute personne pourra en demander communication, ainsi que sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.aime-la-plagne.fr>